

PARTIE II

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les textes des résolutions et décisions recommandés dans les rapports des commissions et ultérieurement adoptés sans changement par l'Assemblée de la Santé ont été remplacés par les numéros d'ordre (entre crochets) sous lesquels ils sont publiés dans le document WHASS1/2006–WHA60/2007/REC/1. Les comptes rendus in extenso des séances plénières au cours desquelles ces rapports ont été approuvés sont reproduits dans le document WHASS1/2006–WHA60/2007/REC/2.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Rapport¹

[A60/53 – 15 mai 2007]

La Commission de Vérification des Pouvoirs s'est réunie le 15 mai 2007. Étaient présents les délégués des États Membres suivants : Barbade, Cap-Vert, Émirats arabes unis, Guatemala, Kirghizistan, Lituanie, Monaco, Mongolie, République centrafricaine, Sierra Leone, Timor-Leste, Viet Nam.

La Commission a élu son bureau comme suit : Dr A. B. H. Al Ameri (Émirats arabes unis) – Président ; M. D. Ximenes (Timor-Leste) – Vice-Président.

La Commission a examiné les pouvoirs remis au Directeur général conformément aux dispositions de l'article 22 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé. Elle a noté que le Secrétariat avait trouvé ces pouvoirs conformes aux dispositions du Règlement intérieur.

Les pouvoirs des délégués des États Membres dont la liste figure à la fin du présent rapport ont été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur et constituent donc des pouvoirs officiels ; la Commission recommande donc à l'Assemblée de la Santé d'en reconnaître la validité.

La Commission a examiné les notifications des États Membres énumérés ci-après qui, bien que donnant la composition de la délégation, ne peuvent être considérées comme constituant des pouvoirs officiels au sens des dispositions du Règlement intérieur. Elle recommande donc à l'Assemblée de la Santé de reconnaître provisoirement aux délégations de ces États Membres le plein droit de participer à ses travaux en attendant l'arrivée des pouvoirs officiels : Éthiopie, Kirghizistan, République centrafricaine, Somalie, Tadjikistan.

États dont il est recommandé de reconnaître la validité des pouvoirs (voir le quatrième paragraphe ci-dessus)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée,

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa cinquième séance plénière.

Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

COMMISSION DES DÉSIGNATIONS

Premier rapport¹

[A60/50 – 14 mai 2007]

La Commission des Désignations, composée des délégués des États Membres suivants : Afghanistan, Argentine, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Ghana, Guinée équatoriale, Indonésie, Italie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Palaos, Panama, Qatar, République démocratique du Congo, Sri Lanka, Suriname, Ukraine et du Professeur P. I. Garrido (Mozambique) (membre de droit), s'est réunie le 14 mai 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé et à la pratique de rotation régionale suivie de longue date par l'Assemblée de la Santé à cet égard, la Commission a décidé de proposer à l'Assemblée de la Santé la désignation de Mme J. Halton (Australie) pour le poste de président de la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé.

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa première séance plénière.

Deuxième rapport¹

[A60/51 – 14 mai 2007]

Au cours de sa séance tenue le 14 mai 2007, la Commission des Désignations a décidé de proposer à l'Assemblée de la Santé, conformément à l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, les désignations suivantes :

Vice-Présidents de l'Assemblée : Dr T. Adhanom (Éthiopie), Dr C. Chang (Équateur), Dr N. A. Haffadh (Bahreïn), Dr J. Kiely (Irlande), M. Kye Chun Yong (République populaire démocratique de Corée).

Commission A : Président – Dr R. R. Jean Louis (Madagascar).

Commission B : Président – M. T. Zeltner (Suisse).

En ce qui concerne les postes de membres du Bureau à pourvoir par voie d'élection, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, la Commission a décidé de proposer les délégués des 17 pays suivants : Allemagne, Botswana, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée-Bissau, Jamaïque, Lettonie, Maroc, Mauritanie, Namibie, Paraguay, République arabe syrienne, Samoa, Thaïlande.

Troisième rapport²

[A60/52 – 14 mai 2007]

Au cours de sa séance tenue le 14 mai 2007, la Commission des Désignations a décidé de proposer à chacune des commissions principales, conformément à l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, les désignations suivantes pour les postes de vice-présidents et de rapporteur :

Commission A : Vice-Présidents – Dr A. Balbisi (Jordanie) et Professeur Eng Huot (Cambodge) ; Rapporteur – Dr A. Fúnez (Honduras) ;³

Commission B : Vice-Présidents – M. D. Francis (Trinité-et-Tobago) et Dr A. A. Yoosuf (Maldives) ; Rapporteur – M. H. bin M. Al-Fakheri (Arabie saoudite).

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa première séance plénière.

² Voir les procès-verbaux de la première séance des Commissions A et B (pp. 11 et 234).

³ Le Dr Fúnez n'ayant pas été en mesure d'assister à l'Assemblée de la Santé, c'est Mme G. Bu Figueroa qui a été élue pour le remplacer ; voir le procès-verbal de la deuxième séance de la Commission A, section 1.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE**Rapport¹**

[A60/49 – 17 mai 2007]

**Élection de Membres habilités à désigner une personne
devant faire partie du Conseil exécutif**

À sa séance du 16 mai 2007, le Bureau de l'Assemblée, conformément à l'article 102 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, a établi la liste ci-après de 12 Membres, dans l'ordre alphabétique anglais, liste qui doit être transmise à l'Assemblée de la Santé en vue de l'élection de 12 Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Bahamas, Indonésie, Malawi, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, République de Moldova, République de Corée, Sao Tomé-et-Principe, Tunisie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

De l'avis du Bureau de l'Assemblée, l'élection de ces 12 Membres assurerait une répartition équilibrée des sièges au Conseil exécutif.

COMMISSION A**Premier rapport²**

[A60/54 – 17 mai 2007]

Sur proposition de la Commission des Désignations,³ le Dr A. Balbisi (Jordanie) et le Professeur Eng Huot (Cambodge) ont été élus Vice-Présidents et, ainsi que l'a décidé la Commission à sa deuxième séance, Mme G. Bu Figueroa (Honduras) a été élue Rapporteur.

La Commission A a tenu sa troisième séance le 16 mai 2007 sous la présidence du Dr R. R. Jean Louis (Madagascar), ses première et deuxième séances le 15 mai 2007 sous la présidence du Dr R. R. Jean Louis (Madagascar) et du Dr A. Balbisi (Jordanie).

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.2 Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique [WHA60.1].

¹ Voir le compte rendu de la huitième séance plénière de l'Assemblée de la Santé dans le document WHASS1/2006-WHA60/2007/REC/2.

² Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa huitième séance plénière.

³ Voir plus haut le troisième rapport de cette Commission.

Deuxième rapport¹

[A60/56 – 19 mai 2007]

La Commission A a tenu ses quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième séances les 16, 17 et 18 mai 2007 sous la présidence du Dr R. R. Jean Louis (Madagascar).

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter quatre résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

11. Projet de plan stratégique à moyen terme, y compris projet de budget programme 2008-2009
 - 11.1 Projet de plan stratégique à moyen terme 2008-2013
Plan stratégique à moyen terme 2008-2013 [WHA60.11]
 - 11.2 Projet de budget programme 2008-2009
Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2008-2009 [WHA60.12]
12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.3 Lutte contre la leishmaniose [WHA60.13]
 - 12.4 Poliomyélite : dispositif de gestion des risques susceptibles de compromettre l'éradication [WHA60.14].

Troisième rapport²

[A60/58 – 21 mai 2007]

La Commission A a tenu sa neuvième séance le 19 mai 2007 sous la présidence du Dr A. Balbisi (Jordanie).

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.9 Plan d'action pour la promotion de la santé bucco-dentaire et la prévention intégrée des affections [WHA60.17].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.

² Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa onzième séance plénière.

Quatrième rapport¹

[A60/59 – 22 mai 2007]

La Commission A a tenu sa dixième séance le 21 mai 2007 sous la présidence du Dr R. R. Jean Louis (Madagascar).

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

- 12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.5 Paludisme, y compris proposition d'instaurer une journée mondiale du paludisme
Paludisme, y compris proposition d'instaurer une journée mondiale du paludisme [WHA60.18]
 - 12.6 Lutte contre la tuberculose : progrès et planification à long terme [WHA60.19].

Cinquième rapport¹

[A60/61 – 23 mai 2007]

La Commission A a tenu sa onzième séance le 21 mai sous la présidence du Dr R. R. Jean Louis (Madagascar) et ses douzième et treizième séances le 22 mai 2007 sous la présidence respectivement du Dr R. R. Jean Louis (Madagascar) et du Professeur Eng Huot (Cambodge). Au cours de la treizième séance, le Dr R. R. Jean Louis (Madagascar) a ensuite assuré la présidence.

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter sept résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

- 12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.14 Systèmes de santé : systèmes de soins d'urgence [WHA60.22]
 - 12.8 Lutte contre les maladies non transmissibles : mise en œuvre de la stratégie mondiale [WHA60.23]
 - 12.11 La promotion de la santé à l'heure de la mondialisation [WHA60.24]
 - 12.12 Projet de stratégie pour l'intégration de l'analyse des spécificités de chaque sexe et d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes dans les activités de l'OMS [WHA60.25]
 - 12.13 Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs [WHA60.26]
 - 12.15 Renforcement des systèmes d'information sanitaire [WHA60.27]
 - 12.1 Grippe aviaire et grippe pandémique
Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages [WHA60.28].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa onzième séance plénière.

Sixième rapport¹

[A60/63 – 24 mai 2007]

La Commission A a tenu sa quatorzième séance le 23 mai 2007 sous la présidence du Dr R. R. Jean Louis (Madagascar).

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision relative au point suivant de l'ordre du jour :

12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.7 Stratégies et interventions fondées sur des données factuelles visant à réduire les méfaits de l'alcool [WHA60(10)].

COMMISSION B

Premier rapport²

[A60/55 – 18 mai 2007]

Sur proposition de la Commission des Désignations,³ M. D. Francis (Trinité-et-Tobago) et le Dr A. A. Yoosuf (Maldives) ont été élus Vice-Présidents, et M. H. bin M. Al-Fakheri (Arabie saoudite) a été élu Rapporteur.

La Commission B a tenu ses première, deuxième et troisième séances les 16 et 17 mai 2007 sous la présidence de M. T. Zeltner (Suisse) et, après l'élection des Vice-Présidents, sous celle de M. D. Francis (Trinité-et-Tobago) et du Dr A. A. Yoosuf (Maldives).

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter neuf résolutions et une décision relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

14. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé [WHA60.2]
15. Questions financières
 - 15.1 Rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS pour 2006 et observations y relatives du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif [WHA60.3]
 - 15.3 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution [WHA60.4]
 - 15.5 Barème des contributions pour 2008-2009 [WHA60.5]
 - 15.6 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés
Contribution d'un nouveau Membre [WHA60.6]
 - 15.7 Nomination du Commissaire aux Comptes [WHA60.7]

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.

² Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa onzième séance plénière.

³ Voir plus haut le troisième rapport de cette Commission.

- 15.8 Exercice 2006-2007 : mise en œuvre de la résolution WHA58.4 [WHA60.8]
- 15.9 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière
 - Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière : introduction des normes comptables internationales du secteur public [WHA60.9]
- 17. Questions relatives au personnel
 - 17.2 Amendements au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel [WHA60.10]
 - 17.4 Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS
 - Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS [WHA60(9)].

Deuxième rapport¹

[A60/57 – 21 mai 2007]

La Commission B a tenu ses quatrième et cinquième séances le 18 mai 2007 sous la présidence de M. T. Zeltner (Suisse). Au cours de la quatrième séance le Dr A. A. Yoosuf (Maldives) a assuré ensuite la présidence par intérim.

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

- 12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.16 Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé [WHA60.15]
 - 12.17 Progrès en matière d'usage rationnel des médicaments [WHA60.16].

Troisième rapport¹

[A60/60 – 22 mai 2007]

La Commission B a tenu ses sixième et septième séances le 21 mai 2007 sous la présidence respectivement de M. T. Zeltner (Suisse) et du Dr A. A. Yoosuf (Maldives). Au cours de la sixième séance, le Dr A. A. Yoosuf (Maldives) a assuré ensuite la présidence.

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

- 12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.18 Amélioration des médicaments destinés aux enfants [WHA60.20]
 - 12.21 Rapports de situation sur des questions techniques et sanitaires
 - G. Éliminer durablement les troubles dus à une carence en iode (résolution WHA58.24)
 - Éliminer durablement les troubles dus à une carence en iode [WHA60.21].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa onzième séance plénière.

Quatrième rapport¹

[A60/62 – 23 mai 2007]

La Commission B a tenu ses huitième et neuvième séances le 22 mai 2007 sous la présidence de M. T. Zeltner (Suisse).

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.19 Technologies sanitaires [WHA60.29].

Cinquième rapport¹

[A60/64 – 24 mai 2007]

La Commission B a tenu sa dixième séance le 23 mai 2007 sous la présidence de M. T. Zeltner (Suisse).

Il a été décidé de recommander à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

12. Questions techniques et sanitaires
 - 12.20 Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : progrès accomplis par le groupe de travail intergouvernemental Santé publique, innovation et propriété intellectuelle [WHA60.30].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa onzième séance plénière.